

tions, nous voyons qu'il y a 63 avocats élus représentants du peuple, et en attirant ainsi l'attention publique sur ce fait, je ne désire pas diminuer en quoi que ce soit le mérite des connaissances acquises par nos classes professionnelles. J'ai oublié le nombre exact des membres des autres professions—bien que j'aie vu les chiffres qui les concernent—je ne me rappelle pas le nombre de médecins, de marchands et ainsi de suite ; mais des 213 députés élus pour les prochaines cinq années, on ne compte que 33 cultivateurs seulement. Maintenant, bien que la population agricole représente la moitié de la population industrielle du pays, elle n'a pu réussir à élire que 33 agriculteurs pour la représenter dans l'enceinte du parlement.

En face d'un tel état de choses, je dis, honorables messieurs, qu'il doit y avoir quelques lacunes quelque part ; il doit y avoir quelque chose qui laisse à désirer soit du côté des cultivateurs eux-mêmes, soit dans leur éducation, soit dans leur habileté à faire prévaloir leurs vues, ou il doit y avoir quelque chose de défectueux dans le mode suivi pour réunir les conventions, d'où il résulte que l'influence et la puissance directrice est remise aux mains de la population qui habite les villes, plutôt qu'à celle des districts ruraux. Le système de parti qui restreint le choix du peuple à deux candidats seulement, aplus que tout le reste contribué à l'existence de cet état de choses. Afin d'éviter cela et de changer la situation, les Patrons de l'industrie ont formé, comme je l'ai dit auparavant, une organisation dans le but de faire disparaître ce grief, et pour remédier à ce que je considère être un mal, parce que c'en est un en réalité. C'est parmi la classe agricole que vous rencontrerez, je crois, le plus grand nombre d'hommes capables. Les cultivateurs sont les gardiens du sol qui est la base même de l'organisation sociale et sa meilleure garantie. Ils sont les producteurs de la plus grande quantité de richesse, et la plus grande partie des exportations provient de leur industrie. A tous les points de vue donc ils ont droit à une représentation plus nombreuse que celle qu'ils ont maintenant par l'élection de trente-trois d'entre eux sur 213 députés. C'est dans le but de remédier à cela que l'on a organisé cette association. Trente-trois, voilà l'expression numérique de l'influence qu'ils exercent dans les réunions privées de parti qui déterminent la politique à suivre. Dans les réunions privées de leur propre organisation, les cultivateurs ne sont pas dominés par ces puis-

santes influences qui contrôlent les partis lorsque règne un régime protecteur. Afin de les aider et de leur prouver combien leur position d'infériorité sous ce rapport, leur mérite mes sympathies et étant, de plus, intimement intéressé aux progrès agricoles du Manitoba, je me suis rangé avec les Patrons de l'industrie. Ils n'ont certainement pas réussi dans leur tentative d'élire des représentants directs de leurs intérêts. Ils n'ont pas réussi parce qu'ils avaient à faire la bataille entre deux vieux partis organisés, et c'était là une rude tâche. Quoi qu'il en soit, ils ont montré leur force et ils se sont attiré une certaine somme de respect, en démontrant qu'ils peuvent contrôler la balance du pouvoir dans les comtés où ils ont mis des candidats sur les rangs. Là où il y a eu trois candidats, cela a eu pour effet de rendre plus incertain le résultat de la lutte et a exercé une influence importante sur l'élection des membres du parlement. Il ne reste plus aux cultivateurs en général qu'à reconnaître que cette association est de quelque valeur pour eux, et le jour où ils y entreront en plus grand nombre que par le passé, ils pourront s'attendre à augmenter leur représentation dans les conseils de la nation. Je crois que le jour où ce résultat sera obtenu, ce sera pour le plus grand avantage du parlement du pays.

Maintenant, M. le Président et honorables messieurs, je ne puis partager les vues de ceux qui ont critiqué l'honorable M. Laurier à raison des déclarations qu'il a jugé à propos de faire, relativement au creusement des canaux et aux pêcheries. Je crois que les déclarations qu'il a faites au public au moyen de la conversation dont le compte rendu a été lu dans la Chambre des Communes, et dont on a parlé constamment depuis, ce qui fera, par là même, que ce compte rendu aura dorénavant sa place dans les archives législatives du pays, je crois, dis-je, que ces déclarations sont très opportunes. Que voyons-nous en ce moment ? Nous voyons le marquis de Salisbury et le secrétaire d'Etat des Etats-Unis travailler à murir un projet par lequel un tribunal international d'arbitrage pourra être établi pour régler les questions épineuses qui peuvent s'élever, au lieu de recourir au sort des armes. La question offre le plus grand intérêt à tous ceux qui parlent la langue anglaise dans le monde entier. Nous voyons en même temps que lord Russell de Killowen, le lord chef justicier de la Grande-Bretagne, ayant le même objet en vue, faire de sa visite aux Etats-Unis une mission de